



Envoyé en préfecture le 02/03/2021

Reçu en préfecture le 02/03/2021

Affiché le 02/03/2021

ID : 063-200071199-20210225-CCPL_2021_31-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
39	36 dont 7 pouvoirs

Date de convocation : **19 février 2021**
Date d'affichage : **19 février 2021**

SEANCE DU 25 FEVRIER 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-cinq du mois de février à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes de Chaptuzat.

Présents avec voix délibérante :

Stéphane BARDIN, Brigitte BILLEBAUD, Stéphane CHABANON, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Loïc CHATARD, Sandrine COUTURAT, André DEMAY, Claude DENIER, David DESPAX, Fabienne GASTON, Michel GAUME, Cécile GILBERT, Emilie GOURBEYRE, Stéphane HOUSSIER, Pascal LABBE, Jean-Luc LAQUENAIRE, Bernard MANILLERE, Gilles MAS, Jean Jacques MATHILLON, Françoise MECHIN-VERNIER, Matéo MOREL, Pascale MORIN, Nicole PEREZ, Rémy PETOTON, Laurent PLANCHE, Claude RAYNAUD, Vanessa ROLLET, Guy TIXIER.

Absents ayant donné un pouvoir :

Denis BEAUVAIS a donné pouvoir à Emilie GOURBEYRE
Marc CARRIAS a donné pouvoir à Claude RAYNAUD
Christelle CHAMPOMIER a donné pouvoir Luc CHAPUT
Catherine CUZIN a donné pouvoir à Stéphane BARDIN
Patrice DARPOUX a donné pouvoir à Claude DENIER
Guillaume LAURENT a donné pouvoir à Matéo MOREL
Dominique TIXIER a donné pouvoir à Françoise MECHIN-VERNIER

Absents représentés :

Absents :

Roland GENESTIER, Pierre LYAN, Yves RAILLERE

Secrétaire de séance : Stéphane CHABANON

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2021-31 : **RECONDUCTION DE L'OPERATION Bafa SOLIDAIRE EN 2021 :
BILAN ET MODALITES POUR LA 2^E OPERATION EN 2020-2021**

Rapporteur : Didier CHASSAIN

Pour la première année, la CCPL a mis en œuvre le dispositif « Bafa Solidaire » en 2019-2020, dont le double objectif était d'offrir une formation aux jeunes du territoire et de résorber les difficultés de recrutement dans un secteur en tension.

Pour rappel, lors du conseil communautaire du 2 juillet 2019, les élus communautaires partagent les constats suivants : les ALSH de la communauté de communes Plaine Limagne rencontrent des

difficultés récurrentes dans le recrutement d'animateurs qualifiés. Les services reçoivent beaucoup de candidatures d'animateurs non formés. Or, le recrutement des animateurs non formés est limité par les taux d'encadrement. De plus, les jeunes du territoire ne sont souvent pas formés. Le coût élevé de la formation BAFA (environ 1 000 €) en est la principale cause.

En échange d'une prise en charge intégrale du coût de la formation par la CCPL, le jeune bénéficiaire, âgé de 17 ans ou plus, s'engage à effectuer 30 jours de bénévolat au sein d'un accueil de loisirs du territoire (14 jours de stage pratique obligatoire + 16 jours de volontariat). Ces modalités sont consignées dans une convention.

La CCPL a négocié avec les organismes de formation et conclu un accord avec la Ligue de l'Enseignement pour un coût total de formation de 500 € / jeune (hors repas).

Pour la première édition du dispositif, le bilan est positif avec 6 jeunes du territoire (dont 2 jeunes de la mission locale) et un agent en interne formés grâce à ce dispositif.

Les points à améliorer sont : la communication, la recherche d'un local adapté et la durée du volontariat, qui semble trop longue.

Réunis lors d'une réunion le 1^{er} février 2021, les élus de la commission Enfance-Jeunesse ont exprimé un avis favorable pour reconduire cette opération en 2021 et réduire la durée du volontariat à la durée du stage obligatoire, soit 14 jours.

Le bilan financier est positif également puisque le coût net pour la CCPL est de 908 € (sans compter les économies générées par les recrutements de CEE non réalisés) avec l'obtention d'un financement de la CAF de 4 164 € dans le cadre du Contrat Enfance-Jeunesse.

Au regard du bilan financier de l'opération, la commission propose que cette période de bénévolat soit partagée en 2, pour permettre aux jeunes qui le souhaitent de percevoir une rémunération.

Sur proposition du vice-président,

→ **Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :**

- de reconduire l'opération BAFA solidaire en 2021-2022,
- de valider les principes d'instauration et de faire évoluer la convention d'accompagnement en conséquence.
- d'autoriser le président à signer tous les documents utiles à la mise en œuvre de cette décision,
- dit que les crédits sont inscrits au budget 2021.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.

Au Registre sont les signatures

Pour extrait certifié conforme

Certifiée exécutoire

A Aigueperse, le 02/03/2021

Le Président,



Le Président,

Claude RAYNAUD

